

### **Conditions Générales :**

Le locataire est responsable du vélo dès le début de la location

Toute location faite n'est pas remboursée

Le mineur doit présenter une décharge signée par une personne responsable et majeure

Toute journée commencée est due en entier

Durée de la journée : 9h00 – 18h00 (Hiver) et 9h00-18h30 (Eté)

Tous dommages subis par un véhicule seront à la charge du locataire

Le locataire doit pourvoir à l'entretien courant du vélo

Les réparations faites en dehors des magasins de Vel'île en Ré ne seront pas remboursées

Le matériel doit être restitué en état que le loueur lui a donné.

### **Il est interdit de :**

Rouler sur les plages et l'eau de mer

Monter ou descendre des trottoirs sur le vélo

Transporter une personne de plus de 16 KG sur le porte bagage avant ou arrière

Sous-louer le matériel

Prolonger la durée de location sans accord préalable du magasin.

### **En cas de vol :**

En cas de vol du vélo, le locataire devra régler la valeur du vélo à son cours.

### **Assurance :**

Le loueur est assuré en cas de défaillance du matériel

Tout accident devra être déclaré dans un délai de 24 heures.

### **Réservation :**

Toutes réservations seront conditionnées aux versements d'arrhes représentant 30% du montant total des locations.

### **Annulation :**

Toute annulation devra être formulée par email

Les arrhes préalablement versés seront conservés à titre de dédommagement par le loueur, sauf en cas de force majeure (maladie, accident etc...) justifiée par un certificat médical.